

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.129

L'An deux Mille Quatorze, le 3 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 août 2014

DATE D’AFFICHAGE

Le 28 août 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENUE DU MAINE GEOFFROY – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTREES BE n° 803 ET BE n° 804

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITE

Monsieur et Madame Michel BOURGOGNE, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n° 718, et Monsieur et Madame Philippe GOUWY, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n° 719, situées avenue du Maine Geoffroy à Royan, ont proposé à la ville d'acquérir chacun une partie d'une parcelle, appartenant au domaine public, jouxtant leur propriété.

Afin d'envisager la cession de ce terrain, qui ne présentait pas d'intérêt pour de futurs aménagements, un plan et un certificat de bornage ont été réalisés par le cabinet de géomètre DEVOUGE, pour la création de deux nouvelles parcelles.

Par une délibération du 5 septembre 2013, le Conseil Municipal, a donc prononcé la désaffectation à usage du public de ces deux parcelles, cadastrées section BE n° 803, d'une superficie de 117 m² et BE n° 804, d'une superficie de 16 m², et a autorisé Monsieur le Député-Maire à mettre en œuvre la procédure de déclassement du domaine public.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 10 au vendredi 21 février 2014.

Monsieur Jean-Claude ROLQUIN, Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable au projet de déclassement du domaine public communal de ces terrains.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déclasser du domaine public les parcelles cadastrées BE n° 803 et BE n° 804, afin de procéder à leur aliénation au profit des propriétaires riverains.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 13.163 en date du 5 septembre 2013,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, portant réforme de l'enquête publique,
- Vu l'avis favorable émis le 28 février 2014 par Monsieur Jean-Claude ROLQUIN, Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 10 au vendredi 21 février 2014,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

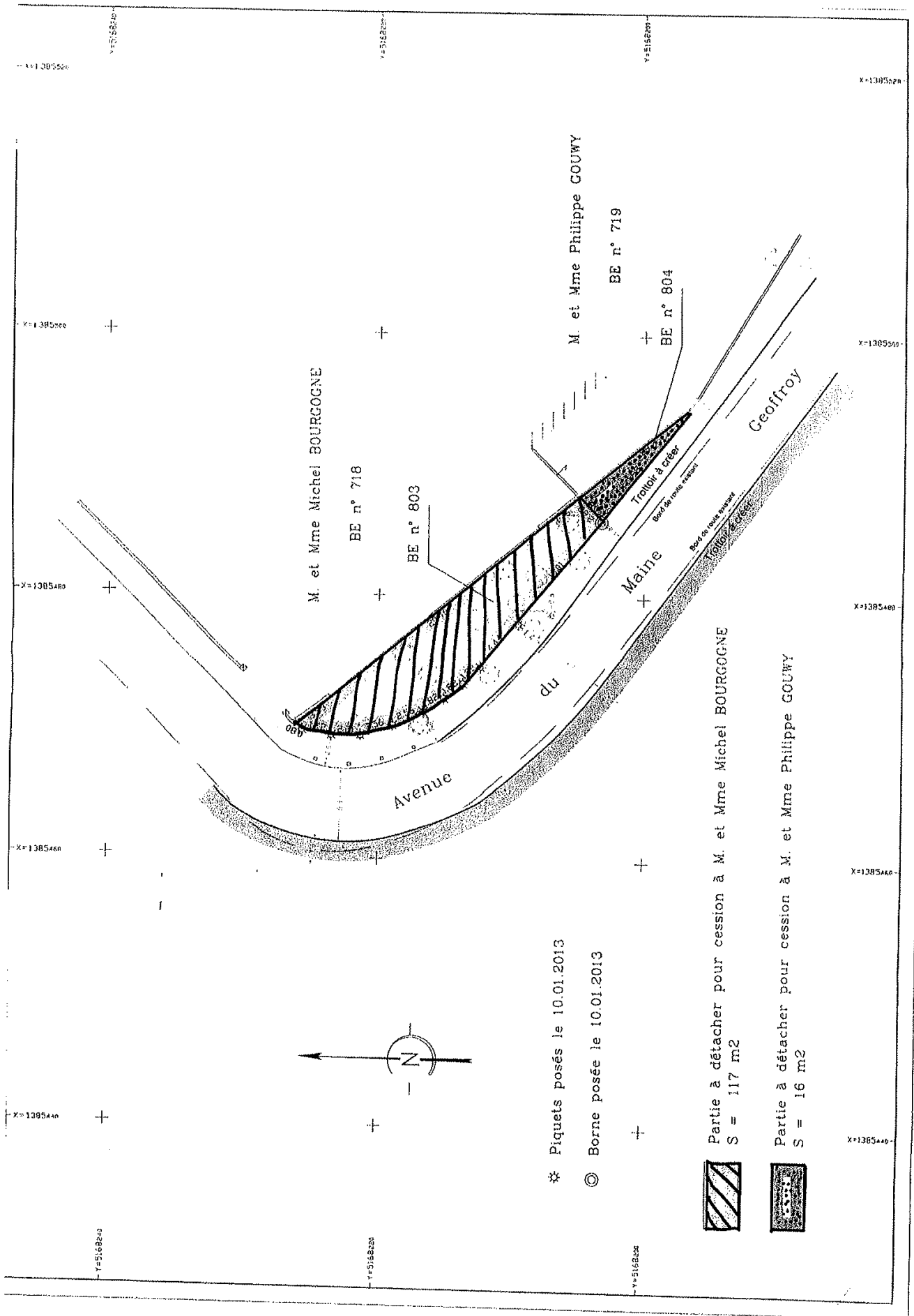
- de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section BE n° 803, d'une superficie de 117 m², et BE n° 804, d'une superficie de 16 m², situées avenue du Maine Geoffroy à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,


Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 septembre 2014


Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO



✱ Piquets posés le 10.01.2013

⊙ Borne posée le 10.01.2013

 Partie à détacher pour cession à M. et Mme Michel BOURGOGNE
S = 117 m²

 Partie à détacher pour cession à M. et Mme Philippe GOUWY
S = 16 m²

Jean-Claude ROLQUIN
Ingénieur ITP - IPF
Expert près les Tribunaux

VILLE DE ROYAN (17200)

Services Techniques

**RAPPORT ETABLI A LA SUITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU MAINE GEOFFROY
CADASTREE BE N° 803 D'UNE SURFACE DE 117 m²
ET BE N° 804 D'UNE SURFACE DE 16 m²**

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Il a été procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de l'avenue du Maine Geoffroy pour une surface de 133 m².

CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUÊTE :

Cette enquête a été mise en œuvre réglementairement en application du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Voirie Routière (articles L141-3 à L141-10) et du Code de l'Expropriation (article L11-1).

DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Par arrêté de Monsieur le Maire de ROYAN n° 13.2218 en date du 11 décembre 2013, j'ai été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique ci-dessus mentionnée.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

Cette enquête publique a été prescrite du lundi 10 février 2014 au vendredi 21 février 2014 inclus.

Au cours d'un entretien le 2 décembre 2013 avec les Services Techniques de la Ville de ROYAN, j'ai mis au point les modalités pratiques de l'enquête prévue (lieu, jours et horaires de mes permanences pour la réception du public) et obtenu les renseignements complémentaires souhaités concernant le projet soumis à enquête publique.

Le dossier m'a été remis le 7 janvier 2014 ; celui-ci comportait les pièces suivantes :

- Arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique
- Notice explicative indiquant la nature de l'opération projetée
- Plan de situation
- Plan parcellaire
- Etat parcellaire
- Appréciation des dépenses

J'ai visé l'ensemble de ces documents.

Accompagné de Madame Marie-Paule BOUDEAU et de Monsieur Bernard COLLIERIE des Services Techniques de la Ville, j'ai effectué le 8 janvier 2014 une visite du site concerné par l'opération projetée.

Conformément à l'arrêté municipal précité (article n° 3) le dossier relatif à l'enquête ainsi que le registre ont été mis à la disposition du public du lundi 10 février au vendredi 21 février 2014 inclus à la Mairie de ROYAN (Secrétariat Général) de 9 h 00 à 12 H 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 tous les jours excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

INFORMATION DU PUBLIC

La publicité réglementaire obligatoire a été effectuée de la façon suivante :

- *Publication dans deux journaux locaux (rubrique des annonces légales et officielles) :*

- SUD-OUEST du vendredi 10 janvier 2014
- Le Littoral n° 5.433 du vendredi 10 janvier 2014

Les délais légaux de parution ont été respectés.

L'affichage de l'avis d'enquête publique informant de la procédure d'enquête a été réalisé aux endroits suivants sur la Commune de ROYAN :

- A l'Hôtel de Ville (dans le hall d'entrée)
- Au Service Urbanisme 15 avenue de Pontailac
- A l'Office Municipal du Tourisme
- Au Syndicat d'Initiative
- Au Bureau de Poste du Parc
- Au CCAS
- A la Maison des Associations
- Dans les locaux de la Communauté d'Agglomération
- A l'angle de la rue du Maine Geoffroy et de l'allée de Loumade

Un « Certificat d'affichage » a été établi le 21 février 2014 par la Mairie de ROYAN.

PERMANENCES EN MAIRIE

Je me suis tenu en Mairie de ROYAN à la disposition du public pour l'informer et recevoir ses observations, les jours et horaires suivants :

- le lundi 10 février 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 13 février 2014 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 18 février 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 21 février 2014 de 14 h 00 à 17 h 00

CLOTURE DE L'ENQUÊTE

A l'issue de l'enquête et conformément à l'arrêté municipal du 11 décembre 2013 (article n° 5), j'ai clos et signé le registre le vendredi 21 février 2014 à 17 heures.

OBSERVATIONS RECUEILLIES

Le lundi 10 février 2014 (1^{ère} Permanence du Commissaire enquêteur)

Aucune consultation du public

Le jeudi 13 février 2014 (2^{ième} Permanence du Commissaire enquêteur)

Aucune consultation du public

Le mardi 18 février 2014 (3^{ième} Permanence du Commissaire-enquêteur)

- 2 personnes désirant conserver l'anonymat (demeurant à proximité du site concerné par l'enquête) sont venues prendre connaissance du dossier et n'ont pas souhaité formuler d'observations sur le registre.

- Monsieur TREBOIT Michel demeurant à Royan est venu consulter le dossier pour s'informer de l'objet de l'enquête sans souhaiter consigner d'observation dans le registre.

Le vendredi 21 février 2014 (4^{ième} Permanence du Commissaire enquêteur)

Aucune consultation du public

RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

Trois personnes (dont deux désirant conserver l'anonymat), souhaitant obtenir des renseignements sur ce projet sont venues me rencontrer lors de mes permanences ; ces personnes n'ont pas souhaité consigner d'observations sur le registre d'enquête.

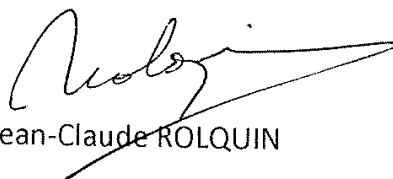
Aucun courrier électronique ne m'a été adressé.

ANALYSE DES OBSERVATIONS

L'absence d'observations ne signifie pas pour autant le désintérêt des personnes venues consulter le dossier mais n'étant pas personnellement concernées ces dernières ne peuvent avoir un avis motivé sur ce projet.

Fait à ROYAN, le 28 février 2014

Le Commissaire-enquêteur



Jean-Claude ROLQUIN

Jean-Claude ROLQUIN
Ingénieur ITP - IPF
Expert près les Tribunaux

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

L'enquête publique relative au projet de déclassement du Domaine Public Communal d'une partie de l'avenue du Maine Geoffroy à ROYAN (17200) pour une surface de 133 m², s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

La Commune de ROYAN est propriétaire des parcelles cadastrées section BE n° 803 d'une surface de 117 m², et BE n° 804 d'une surface de 16 m², sises avenue du Maine Geoffroy.

Ces parcelles font partie du domaine public mais ne présentent pas d'intérêt en vue d'aménagements futurs ; la Ville de ROYAN peut envisager de les céder aux propriétaires mitoyens suite à la proposition de ces derniers d'acquérir ces parcelles de terrain jouxtant leurs propriétés.

Ainsi conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 13.163 en date du 5 septembre 2013, je donne un **Avis Favorable** au projet de Déclassement du Domaine Public Communal d'une partie de l'avenue du Maine Geoffroy (parcelles cadastrées section BE n° 803 et BE n° 804).

Fait à ROYAN, le 28 février 2014
Le Commissaire-enquêteur



Jean-Claude ROLQUIN

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune : Royan *1038 U*

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : BE
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/10/2012
Support numérique :

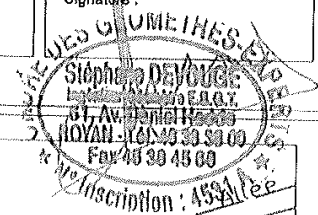
Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des drolls :
Cachet du service d'origine :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Branche de Saintes
4, Cours Charles de Gaulle
17108 SAINTES CEDEX
Tél. : 05 46 96 54 54

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 20.08.2012 par M Stéphane DEVOUGE, géomètre à ROYAN
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A ROYAN, le 08.10.2012.

Document d'arpentage dressé par M. Stéphane DEVOUGE
A : ROYAN Cedex
Date : 08/10/2012
Signature :

(1) Répondre favorablement à la question de la vérification de la parcelle par voie de mise à jour, dans le formulaire, les propriétaires peuvent avoir eu recours à un plan d'arpentage.
(2) D'un acte de la procédure de bornage ou d'un acte de bornage, d'un acte de bornage ou d'un acte de bornage, d'un acte de bornage, d'un acte de bornage, etc...
(3) Préciser les noms et qualités des propriétaires (propriétaires, usufruitiers, etc.)



Pour le Député-Maire,
Par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

Vérifier et approuver
le 26/11/2012

Gilles SOUCASSE
Inspecteur des Finances Publiques

